



Une demande pour augmenter le devis pédagogique

Depuis 2007, le devis pédagogique du Collège est fixé à 5800 étudiants. Cependant, le Collège a enregistré une forte croissance du nombre de ses étudiants au cours des dernières années. Au 20 septembre dernier, la population étudiante atteignait 6915 à l'enseignement régulier. Faute de place, 1880 demandes ont été rejetées, et parmi ces demandes, 538 provenaient de la région de Laval. La majorité de ces personnes avaient les préalables pour entreprendre des études collégiales.

Les membres du conseil d'administration ont mandaté hier soir le directeur général à présenter une requête au Ministère pour augmenter le devis à 6800 et à entreprendre des démarches en vue de se doter de lieux adéquats pour accueillir l'ensemble de ces étudiants.

Le plan stratégique

À la suite de la visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) en novembre 2012, la CÉEC a transmis ses conclusions selon lesquelles le plan stratégique réalisé par le Collège Montmorency et la gestion qu'il en a faite ont contribué à l'atteinte des résultats. ([Rapport d'évaluation du plan stratégique](#), CÉEC, juin 2013, page 13)

Par ailleurs, les administrateurs ont adopté en résolution hier soir le Bilan du plan stratégique 2007-2012 qui a fait l'objet d'une consultation auprès des instances officielles du Collège depuis mai dernier. Ce bilan exhaustif sera transmis au Ministère et, en tant que document de référence, aidera à amorcer les travaux de conception du futur plan qui sera développé au cours de la prochaine année.

Le plan de travail de la Direction générale

Le plan de travail du nouveau directeur général s'articulera autour de cinq priorités :

1. Élaboration du Plan stratégique 2014-2020
2. Révision du devis pédagogique, augmentation et amélioration des espaces physiques du Collège (campus principal et Complexe de sécurité incendie)
3. Développement de la recherche appliquée
4. Consolidation du Service des ressources humaines et renforcement de nos pratiques en RH
5. Efficience accrue dans la gestion

Le programme en Soins infirmiers 180.B0

Le conseil d'administration a approuvé le plan de formation de 2^e et 3^e année ainsi que la grille de cours du nouveau programme Soins infirmiers (180.B0) destiné aux infirmières auxiliaires.

Le rapport d'évaluation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Après analyse de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) adoptée par le CA en juin 2011, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a informé le Collège de ses conclusions. Afin d'assurer l'efficacité potentielle de l'application de cette politique, la Commission

formule une recommandation concernant les règles d'évaluation des apprentissages liées à l'évaluation sommative et demande au Collège de préciser son processus de sanction des études. ([Rapport d'évaluation de la PIÉA](#), CÉEC, juin 2013, page 6)

La sanction des études

Les administrateurs ont approuvé la liste établie et vérifiée par la registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie afin qu'il décerne à 1222 diplômés un DEC.

Le régime d'emprunt annuel

Les administrateurs ont adopté la résolution du Régime d'emprunt annuel selon la directive du Ministère.

La délégation de pouvoir estival

Pendant la période estivale où le conseil d'administration ne siège pas, le comité exécutif exerce les pouvoirs du conseil si nécessaire. Une seule résolution a été prise dans ce contexte désignant le directeur du Service des ressources matérielles comme la personne responsable de faire le suivi auprès de la Ville de Laval pour le dossier stationnement au Collège. Le Règlement de régie interne du Collège prévoit que ce directeur est la personne en autorité pour ce dossier.

Le calendrier de réunions du conseil d'administration

Les prochaines réunions du conseil d'administration auront lieu aux dates suivantes : 26 novembre 2013, 29 janvier, 26 février, 2 avril, 7 mai et 11 juin 2014. Un compte rendu tel que celui-ci sera produit le lendemain des assemblées pour vous informer des principaux points discutés.

Une lettre du Ministre

Les administrateurs ont pris connaissance de la correspondance du Ministre informant qu'il accordait une allocation particulière de 320 000 \$ pour les coûts excédentaires de l'agrandissement.

De nouveaux membres au conseil d'administration

Deux nouveaux administrateurs siègent au conseil d'administration, il s'agit de M. Robin Blanchet, représentant des parents et M^{me} Camille Lambert Paradis, représentante des étudiants des programmes préuniversitaires.

Les officiers du conseil d'administration

Hier soir, les membres du conseil d'administration ont également tenu leur assemblée extraordinaire et ont procédé à la nomination de leurs représentants au Comité exécutif. Il s'agit de M. Robin Blanchet, M^{me} Françoise Charbonneau, M. Pierre Desroches et M. Raymond Talbot. M. Desroches a été reconduit président du conseil d'administration, M. Raymond Talbot a été nommé vice-président alors que M^{me} Charbonneau a été nommée présidente du comité de vérification.